

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 11 décembre 2019 à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Louise Cossette
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin est absent.

À 19h30, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants;

399.12.19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
3 1	Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019
3 2	Procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 26 novembre 2019
4	RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
4 1	Rapport sur le suivi des dossiers
4 2	Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués
5	FINANCES ET ADMINISTRATION
5 1	Bordereau de dépenses
5 2	État des activités financières
5 3	Ressources humaines
5 3 1	Dépôt des déclarations pécuniaires des membres
5 3 2	Nomination des maires suppléants
5 4	Résolution et règlements
5 4 1	Adjudication de l'émission de billets
5 4 2	Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 317 700 \$ qui sera réalisé le 18 décembre 2019
5 4 3	Avis de motion et présentation de projet – Règlement (586-2019) sur le fonds de roulement
5 4 4	Avis de motion et présentation de projet – Règlement (588-2019) modifiant le Règlement (577-2019) sur l'administration financière afin de mettre à jour certaines dispositions concernant les autorisations de dépenser
5 4 5	Calendrier 2020 des séances ordinaires du conseil

Municipalité de Morin-Heights

6		SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
6	1	Rapport mensuel du directeur
6	2	Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
6	3	Ressources humaines
6	4	Résolution et règlements
7		TRAVAUX PUBLICS
7	1	Rapport mensuel du directeur
7	2	Voirie
7	3	Parcs et bâtiments
7	4	Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
7	5	Ressources humaines
7	6	Résolutions et règlements
7	6	1 Rapport annuel de gestion de l'eau potable 2018
8		URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8	1	Rapport mensuel du directeur
8	2	Rapport sur les permis et certificats
8	3	Ressources humaines
8	4	Résolutions et règlements
8	4	1 Dérogation mineure – 41, rue des Cascades
8	4	2 Dérogation mineure – 58, rue County
8	4	3 Dérogation mineure – 5, chemin de Salzbourg
8	4	4 Dérogation mineure – 52, rue Sunset
8	4	5 Dérogation mineure – partie du lot 3 438 902
8	4	6 Avis de motion et présentation du projet -Règlement (587-2019) modifiant le Règlement (503-2013) sur le contrôle des animaux et le Règlement (583-2019) sur les nuisances afin d'assurer la concordance de certains règlements sur les chiens dangereux
8	4	7 Rapport du SPCALL
8	4	8 Toponymie – rue Carver
9		LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9	1	Rapport mensuel de la directrice
9	2	Loisirs
9	3	Culture
9	4	Réseau plein air
9	4	1 Appui à une demande de financement de Vélo Pays-d'en-Haut au gouvernement du Québec
9	5	Événements
9	6	Ressources humaines
9	6	1 Embauche du surveillant de la patinoire pour la saison 2019-2020
9	7	Résolutions et règlements
9	7	1 Avis de motion et présentation de projet – Règlement (584-2019) pourvoyant au financement de la construction de patinoires extérieures ainsi que d'un bâtiment de service et décrétant un emprunt en conséquence
9	7	2 Politique de rémunération des employés saisonniers et temporaires du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
10		CORRESPONDANCE DU MOIS
11		DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS
12		RAPPORT DU MAIRE
13		PÉRIODE DE QUESTIONS
		LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

400.12.19 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2019;

Municipalité de Morin-Heights

401.12.19 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 NOVEMBRE 2019

Le Directeur général présente le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 26 novembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers:

QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 26 novembre 2019 et fasse sienne des recommandations qu'il contient.

402.12.19 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

403.12.19 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

404.12.19 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport mensuel sur l'utilisation des pouvoirs délégués, au cours du dernier mois.

405.12.19 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de novembre 2019 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude Lemire a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Municipalité de Morin-Heights

Bordereau des dépenses Du 1^{er} au 30 novembre 2019

Comptes à payer	269 350,38 \$
Comptes payés d'avance	205 526,53 \$
<hr/>	
Total des achats fournisseurs	474 876,91 \$
Paiements directs bancaires	20 643,60 \$
<hr/>	
Sous total - Achats et paiements directs	495 520,51 \$
Salaires nets	208 031,82 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (novembre 2019)	<u>703 552,33 \$</u>

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur tout dossier concernant l'entreprise.

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements;

406.12.19 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 novembre 2019;

407.12.19 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, les déclarations d'intérêt pécuniaire conformément aux dispositions de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités pour l'année 2020 de tous les membres du conseil, soit monsieur le maire Timothy Watchorn, Mesdames les conseillères Louise Cossette, Leigh MacLeod ainsi que messieurs les conseillers Peter MacLaurin, Jean Dutil, Jean-Pierre Dorais et Claude P. Lemire.

408.12.19 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

Considérant que le Code municipal prévoit, à l'article 116, le pouvoir de nomination d'un maire suppléant autorisé à agir pour la municipalité en cas d'absence du Maire;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

DE NOMMER les conseillers suivants, maire suppléant, pour une période de deux mois chacun:

Date	Nom
1 ^{er} janvier – 29 février 2020	Jean Dutil
1 ^{er} mars – 30 avril 2020	Peter MacLaurin
1 ^{er} mai – 30 juin 2020	Leigh MacLeod
1 ^{er} juillet – 31 août 2019	Jean-Pierre Dorais
1 ^{er} septembre – 31 octobre 2020	Louise Cossette
1 ^{er} novembre – 31 décembre 2020	Claude P. Lemire

Municipalité de Morin-Heights

DE NOMMER Monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire à titre de représentant suppléant de la Municipalité au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut en cas d'absence du Maire;

D'AUTORISER les conseillers suivants à signer les effets bancaires en l'absence du Maire; Madame la conseillère Leigh Macleod et Messieurs les conseillers Claude Philippe Lemire, Jean Dutil, Jean-Pierre Dorais, avec les co-signataires, le Directeur général, Monsieur Hugo Lépine OU le Directeur des finances, Monsieur Michel Grenier;

409.12.19 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Municipalité de Morin-Heights a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 décembre 2019, au montant de 317 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1.	Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut		
	19 600 \$	2,81000 %	2020
	20 200 \$	2,81000 %	2021
	20 900 \$	2,81000 %	2022
	21 300 \$	2,81000 %	2023
	235 700 \$	2,81000 %	2024
	Prix : 100,00000	Coût réel : 2,81000 %	

2.	Financière Banque Nationale Inc.		
	19 600 \$	2,15000 %	2020
	20 200 \$	2,25000 %	2021
	20 900 \$	2,30000 %	2022
	21 300 \$	2,40000 %	2023
	235 700 \$	2,60000 %	2024
	Prix : 98,57400	Coût réel : 2,90836 %	

3.	Banque Royale du Canada		
	19 600 \$	2,95000 %	2020
	20 200 \$	2,95000 %	2021
	20 900 \$	2,95000 %	2022
	21 300 \$	2,95000 %	2023
	235 700 \$	2,95000 %	2024
	Prix : 100,00000	Coût réel : 2,95000 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Municipalité de Morin-Heights

QUE la Municipalité de Morin-Heights accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut pour son emprunt par billets en date du 18 décembre 2019 au montant de 317 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 556-2018, 566-2018 et 575-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

410.12.19 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 317 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Morin-Heights souhaite emprunter par billets pour un montant total de 317 700 \$ qui sera réalisé le 18 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
556-2018	48 700 \$
566-2018	30 000 \$
575-2019	239 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 556-2018, 566-2018 et 575-2019, la Municipalité de Morin-Heights souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 décembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	19 600 \$	
2021.	20 200 \$	
2022.	20 900 \$	
2023.	21 300 \$	
2024.	22 300 \$	(à payer en 2024)
2024.	213 400 \$	(à renouveler)

Municipalité de Morin-Heights

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 556-2018, 566-2018 et 575-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

A.M. 21.12.19 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET – RÈGLEMENT (586-2019) SUR LE FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le Règlement (586-2019) sur le fonds de roulement sera présenté lors d'une prochaine session;

Le projet de Règlement (586-2019) sur le Fonds de roulement est déposé au conseil séance tenante;

A.M. 22.12.19 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET – RÈGLEMENT (588-2019) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (577-2019) SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES AUTORISATIONS DE DÉPENSER

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le Règlement (588-2019) modifiant le Règlement (577-2019) sur l'administration financière afin de mettre à jour certaines dispositions concernant les autorisations de dépenser sera présenté lors d'une prochaine session;

Le projet de Règlement (588-2019) modifiant le Règlement (577-2019) sur l'administration financière afin de mettre à jour certaines dispositions concernant les autorisations de dépenser est déposé au conseil séance tenante;

411.12.19 CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et résolu unanimement par tous les conseillers:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront les mercredis et débiteront à 19h30:

15 janvier	8 juillet
12 février	12 août
11 mars	9 septembre
8 avril	14 octobre
13 mai	11 novembre
10 juin	9 décembre

Municipalité de Morin-Heights

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal.

412.12.19 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de novembre du Directeur de la Sécurité incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

413.12.19 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SQ

Le rapport mensuel du service de police est déposé au conseil;

414.12.19 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de novembre du directeur des Travaux publics, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de novembre 2019 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

415.12.19 RAPPORT DES REQUÊTES ET DEMANDES

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport sommaire des requêtes et demandes au 6 décembre 2019;

416.12.19 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU le Règlement (495-2012) concernant l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le règlement sur la qualité de l'eau potable;

TENANT COMPTE de la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2018 tel que présenté;

417.12.19 RAPPORT MENSUEL

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du mois de novembre 2019 du Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

Municipalité de Morin-Heights

418.12.19 RAPPORT POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport sur les permis et certificats au 6 décembre 2019;

419.12.19 DÉROGATION MINEURE – 41, RUE DES CASCADES

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h48;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 26 novembre 2019 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h49;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant l'empiètement à l'intérieur de la rive de la rivière à Simon afin de légaliser l'implantation de la galerie existante pour la propriété sise au 41, rue des Cascades, lot 3 735 496, a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit de réduire la profondeur de la rive de 15 mètres à 12,11 mètres pour la portion de la galerie existante seulement, le tout tel que montré au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, minute 6196;

420.12.19 DÉROGATION MINEURE – 58, RUE COUNTY

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h49;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 26 novembre 2019 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h50;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale pour une remise et augmentation de l'empiètement dans la marge arrière pour une galerie pour la propriété sise au 58, rue County, lot 3 737 645, a été déposée et présentée;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER PARTIELLEMENT la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul latérale de 2 mètres à 1,1 mètre pour le bâtiment accessoire (remise) existante seulement, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, minute 6274 mais ne recommande pas l'empiètement dans la marge de recul arrière pour la galerie;

421.12.19 DÉROGATION MINEURE – 5, CHEMIN DE SALZBOURG

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h51;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 26 novembre 2019 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h52;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale pour un bâtiment accessoire (garage) pour la propriété sise au 5, chemin de Salzbourg, lot 4 537 924, a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit la réduction de la marge de recul latérale de 2 mètres à 1,70 mètre pour le bâtiment accessoire (garage) existant seulement, le tout tel que montré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, minute 9732;

Municipalité de Morin-Heights

422.12.19 DÉROGATION MINEURE – 52, RUE SUNSET

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h53;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 26 novembre 2019 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h54;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant pour un garage et la réduction de la marge de recul arrière pour le bâtiment afin de légaliser leur implantation pour la propriété sise au 52, rue Sunset, lot 3 736 209, a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit la réduction de la marge de recul avant de 7,5 mètres à 0,83 mètre pour le bâtiment accessoire (garage) et de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 9,25 mètres pour le bâtiment principal, le tout tel que montré au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Fillion, minute 4110;

423.12.19 DÉROGATION MINEURE – PARTIE DU LOT 3 438 902

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h55;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 26 novembre 2019 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 19h56;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant l'élimination de l'obligation qu'une rue sans issue se termine par un cercle de virage pour la partie du lot 3 438 902, a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit d'éliminer l'obligation qu'une rue sans issue se termine par un cercle de virage d'un rayon minimal de 18 mètres, le tout tel que montré au plan projet de lotissement de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, minute 3364 et la description technique, minute 3952;

A.M. 23.12.19 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET – RÈGLEMENT (587-2019) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (503-2013) SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX ET LE RÈGLEMENT (583-2019) SUR LES NUISANCES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DE CERTAINS RÈGLEMENTS SUR LES CHIENS DANGEREUX

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le Règlement (587-2019) modifiant le Règlement (503-2013) sur le contrôle des animaux et le Règlement (583-2019) sur les nuisances afin d'assurer la concordance de certains règlements sur les chiens dangereux sera présenté lors d'une prochaine session;

Le projet de Règlement (587-2019) modifiant le Règlement (503-2013) sur le contrôle des animaux et le Règlement (583-2019) sur les nuisances afin d'assurer la concordance de certains règlements sur les chiens dangereux est déposé au conseil séance tenante;

424.12.19 RAPPORT DU SPCALL

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport de la SPCA Laurentides-Labelle pour l'année 2019.

425.12.19 TOPONYMIE – RUE CARVER

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la rue Carver actuellement en cours;

CONSIDÉRANT la séquence des numéros civiques actuels, laquelle porte à confusion;

CONSIDÉRANT les recommandations du service de la sécurité incendie à l'effet qu'il y a lieu d'intervenir pour assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les deux résidences construites sur la rue Carver doivent être identifiées comme suit :

Le 761, rue Carver devient le 61, rue Carver
Le 758, rue Carver devient le 58, rue Carver

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

QUE les adresses civiques ci-haut indiquées soient modifiées, le tout tel que montré au plan déposé.

426.12.19 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

La directrice dépose au Conseil son rapport ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de novembre 2019 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

427.12.19 APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE VÉLO PAYS-D'EN-HAUT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Vélo Pays-d'en-Haut pour le dépôt d'une demande de financement au gouvernement du Québec visant la mise à niveau de certains sentiers de vélo de montagne;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la présentation du projet de Sentiers vélo de montagne VPDH-SMH au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, tel projet impliquant ce qui suit :

- la mise à niveau d'environ 13 km de sentiers existants (ski alpin, ski de fond, raquettes et vélo), situé sur les propriétés de Sommet Morin Heights, de la Municipalité de Morin-Heights et de la MRC des Pays-d'en-Haut, afin de pouvoir y faire du vélo de montagne l'été, voir annexe 1 croquis préliminaire et annexe 2 budget préliminaire;
- la subvention, combinée au montant investi par la municipalité, permet d'aller chercher jusqu'à 150 000 \$ (80% du coût des travaux), pour réaliser un projet d'une valeur de 187 500 \$, la Municipalité s'engageant à investir un montant de 2 000 \$ en 2020 (la demande de subvention est au montant de 148 000 \$);
- la balance du coût des travaux de 20%, soit 37 500 \$ sera assumée par :
 - Sommet Morin Heights (SMH) pour un montant de 17 000 \$;
 - Club de Vélo Pays d'en Haut (VPDH) pour un montant de l'ordre de 20 500 \$ pour lequel la recherche de commanditaires est en cours. Si ce montant n'est pas complètement couvert par un ou des commanditaires, un prêt pourrait être obtenu et financé par le « fond » du Comité sentiers VPDH-SMH;
- Sommet Morin Heights, la Municipalité de Morin-Heights et la MRC des Pays-d'en-Haut doivent céder des droits de passage pour les 13 km de sentiers, à mettre à niveau, à VPDH pour une durée de 5 ans renouvelable par la suite annuellement, le modèle d'entente est présenté à l'annexe 3 ci-jointe;

Municipalité de Morin-Heights

- VPDH s'engage, de 2020 à 2024, à :
 - conserver la municipalité de Morin-Heights comme endroit principal, mais non exclusif, d'entraînement;
 - conserver la municipalité de Morin-Heights comme site pour ses courses régionales;
 - à entreprendre les démarches afin de pouvoir organiser une Coupe Québec de vélo de montagne à Morin-Heights.

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer sa part des coûts d'exploitation continue de ce dernier :

- part des coûts admissibles de 2000 \$ pour la construction de la phase 1 prévue en 2020;
- part des coûts d'exploitation continue de 2020 à 2024 (5 ans) défrayé par la Municipalité de Morin-Heights est la couverture d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ couvrant le club Vélo Pays-d'en-Haut, Sommet Morin Heights et la Municipalité de Morin-Heights pour les activités sur les sentiers de vélo.

428.12.19 EMBAUCHE DU SURVEILLANT DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2019-2020

ATTENDU le budget 2019 de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'embauche d'un surveillant pour la patinoire est nécessaire pour les opérations de la patinoire;

ATTENDU la recommandation de la directrice par intérim des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et du directeur général;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des employés du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Joshua Dutrisac à titre de surveillant de la patinoire pour toute la durée de la saison 2019-2020 au salaire prévu en 2019 et en 2020, à compter du 1^e janvier 2020, pour ce poste.

A.M. 24.12.19 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET – RÈGLEMENT (584-2019) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE PATINOIRES EXTÉRIEURES AINSI QUE D'UN BÂTIMENT DE SERVICE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le Règlement (584-2019) pourvoyant au financement de la construction de patinoires extérieures ainsi que d'un bâtiment de service et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session;

Municipalité de Morin-Heights

Le projet de Règlement (584-2019) pourvoyant au financement de la construction de patinoires extérieures ainsi que d'un bâtiment de service et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante;

429.12.19 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la politique de rémunération des préposés au Service des Loisirs, des Parcs et du Réseau plein air a été élaborée en 2011 et amendée à plusieurs reprises par la suite;

CONSIDÉRANT QUE divers modifications à la structure ont été implantées depuis le mois d'octobre 2018 et que divers postes existants alors ont été regroupés;

ATTENDU QUE la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a déposé un projet de refonte de cette politique afin qu'elle cadre davantage avec la situation actuelle et à venir du service;

CONSIDÉRANT les recommandations de cette dernière et du directeur général;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ADOPTER la Politique de rémunération des employés temporaires du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

D'ABROGER toute politique antérieure portant sur le même sujet;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public;

RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente verbalement son rapport sur différents dossiers.

Municipalité de Morin-Heights

430.12.19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée, il est 20h15.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues à ce procès-verbal*

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Onze personnes ont assisté à l'assemblée.